

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2018

---

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 1173)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 446

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE 3

Supprimer les alinéas 14 et 15.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La question des mutilations sexuelles qu'ont subi plus de 125 millions de femmes sur le continent africain est une tragédie.

Il ne fait aucun doute que ces actes barbares méritent d'être sévèrement punis.

Néanmoins, un certificat médical ne peut pas renseigner un risque. Il convient donc de supprimer cet alinéa.